
Bas salaires et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les Etats-Unis

*Sophie PONTHEUX *, Pierre CONCIALDI ***

De nombreuses études ont mis en évidence les changements intervenus dans la distribution des salaires au cours des deux dernières décennies. La croissance des inégalités de salaires a été particulièrement rapide dans certains pays, comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, mais elle n'a pas épargné un certain nombre d'autres pays au sein de l'Union européenne. Si l'inégalité des salaires n'a pas augmenté dans des proportions rapides dans la plupart des pays européens, le mouvement de réduction des inégalités observé dans les années 1970 a été stoppé (Freeman et Katz, 1995 ; OCDE, 1995 ; Gottschalk et Smeeding, 1997). Depuis quelques années, un certain nombre de travaux ont commencé à approcher cette question à travers l'analyse plus spécifique des bas salaires ¹.

Dans la plupart de ces travaux, le salaire est considéré comme la rémunération d'un facteur de production, le travail. La notion de salaire est alors assimilée à celle de prix du travail et le concept pertinent dans ces analyses est un concept qui rapporte, par conséquent, le salaire à une unité de temps travaillée. De nombreuses études s'intéressent ainsi, faute d'informations précises sur la durée du travail, aux seuls salariés à temps complet. Même lorsque l'analyse s'élargit aux travailleurs à temps partiel, ce sont les écarts de salaire horaire qui sont considérés (OCDE, 1999).

* INSEE. Au moment de la rédaction de cet article, Sophie Ponthieux faisait partie de la Dares (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

** Chercheur à l'IRES.

1. Réseau LoWer (S. Bazen et al. Eds, 1998), OCDE 1996.

Cependant, s'il constitue un coût pour l'employeur, le salaire représente aussi un revenu pour le salarié. Pour ce dernier, le concept pertinent est alors celui qui rapporte le salaire perçu à une durée d'existence (le mois, l'année,...) et qui prend en compte, de ce fait, les variations dans la durée d'emploi, mais aussi dans les formes et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre. L'analyse qui est proposée ici emprunte ce second point de vue du salaire comme revenu pour le salarié. Il s'agit donc d'examiner dans quelle mesure les changements intervenus dans les conditions d'emploi de la main-d'œuvre salariée ont pesé sur le développement des inégalités de salaires et des bas salaires ainsi que sur les conditions de vie des salariés, engendrant des formes nouvelles de ce qu'on appelle la pauvreté laborieuse (les « *working poor* »). Cette question a, depuis longtemps, fait l'objet de travaux et de débats aux Etats-Unis mais elle a été, jusqu'à présent, peu étudiée dans le cas des pays européens. Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse d'un phénomène nouveau dans notre pays. Dans les années 1970, plusieurs ouvrages ont ainsi attiré l'attention sur l'ampleur de la pauvreté dans les pays riches, notamment en France, et les estimations avancées à l'époque indiquaient que plus de 40 % de personnes pauvres vivaient dans des ménages de travailleurs, salariés ou indépendants² (Lenoir, 1974 ; Stoleru, 1977). La figure de la pauvreté laborieuse s'identifiait alors plutôt à l'archétype de la famille ouvrière dont le père était OS, manœuvre ou salarié agricole.

Nous proposons ici une comparaison entre la France et les Etats-Unis. L'hypothèse qui a guidé ce choix est que les facteurs qui conduisent au développement des travailleurs pauvres sont de nature différente dans chacun de ces deux pays. Plus précisément, la pauvreté laborieuse serait plutôt, en raison de la faiblesse du salaire minimum, la conséquence de faibles taux de rémunération aux Etats-Unis, tandis qu'elle serait davantage nourrie par la croissance massive du sous-emploi, en France comme d'ailleurs dans la plupart des pays européens³. En ce sens, cette comparaison entre la France et les Etats-Unis peut permettre d'identifier certaines des différences et des similitudes qui caractérisent nombre de pays européens par rapport à nos voisins d'outre-Atlantique.

La première partie de l'article définit le cadre conceptuel et méthodologique utilisé tout au long de l'étude. C'est notamment l'occasion de rappeler et de préciser les différences entre les concepts de travailleur à bas sa-

2. Une étude du CREDOC citée par René Lenoir évaluait par ailleurs à trois millions et demi le nombre de travailleurs en « zone de pauvreté » en 1968, soit au total près de 12 millions d'individus.

3. Dans les pays de l'Union européenne, le volume global de l'emploi salarié a augmenté très légèrement, d'un peu moins de 4 %, entre 1990 et 1998, alors que la hausse de l'emploi a été beaucoup plus rapide pour les emplois temporaires (+ 20,1 %) et, surtout, pour les emplois à temps partiel de (+ 35 %).

laire et de travailleur pauvre. Une seconde partie décrit les tendances de l'emploi à bas salaire ainsi que les caractéristiques des emplois et des salariés concernés en France et aux Etats-Unis. Elle se prolonge par une analyse des conséquences du développement des bas salaires sur le revenu salarial des ménages, en prenant en compte, par conséquent, l'évolution des taux d'emploi au niveau des ménages. La quatrième partie aborde la question des liens entre emploi à bas salaire et pauvreté laborieuse. Elle débouche sur des réflexions plus générales concernant les politiques susceptibles d'être mises en œuvre pour lutter contre le développement des travailleurs pauvres.

Bas salaires et travailleurs pauvres : de quoi parle-t-on ?

Comme nous l'avons indiqué en introduction, les salaires sont considérés dans cette étude sous l'angle des revenus qu'ils procurent aux salariés. Cela signifie que le champ de notre étude inclut tous les salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Par ailleurs, à la différence de nombreuses études, nous avons retenu tous les statuts d'emploi (privé ou agents de l'Etat et des collectivités locales). En effet, considérer uniquement les salariés à temps complet ou exclure certains statuts revient à examiner les salaires d'une fraction de la population des salariés qui n'est pas stable au cours du temps et dont la portée est de plus en plus restreinte. Par ailleurs, cela prive de la possibilité d'étudier l'incidence de certaines transformations des structures de l'emploi sur l'évolution des revenus du travail. Dans le cas de la France, nous avons toutefois écarté du champ un certain nombre de statuts d'emploi qui se situent à la frontière de la formation initiale et de l'emploi ⁴.

L'évaluation de la population des salariés concernés par de bas salaires pose la question de ce que l'on désigne par bas salaires. Pour reprendre les termes de C. Baudelot (1981), « on appellera bas salaires les salaires figurant dans le bas de la distribution des salaires ». La question suivante est naturellement celle du seuil, dans la hiérarchie des salaires, en dessous duquel on dira que les salaires sont bas. Parmi les différentes approches possibles (par exemple Bazen et Benhayoun, 1996), on a retenu pour cette étude deux seuils définis relativement au salaire médian : le seuil des bas salaires est fixé aux deux tiers du salaire médian, celui des « très bas salaires » à la moitié du salaire médian ; on appelle « autres bas salaires » ceux dont le mon-

4. Il s'agit des contrats d'apprentissage, d'orientation, de qualification et d'adaptation (CA, CO, CQ). Tous ces contrats comportent de façon explicite et obligatoire un contenu en formation. Par ailleurs, les rémunérations correspondant à ces contrats sont toutes définies de façon réglementaire comme une fraction du SMIC variable en fonction de l'âge, cette règle uniforme classant d'emblée tous les individus concernés dans les niveaux de salaire les plus faibles.

tant est supérieur à la moitié et au plus égal aux deux tiers du salaire médian. Cette définition, assez largement utilisée dans les travaux sur cette question, correspond à celle retenue par le groupe d'experts réuni à l'instigation de la Commission européenne (voir CERC, 1991). Notre définition des bas salaires est donc une définition relative qui permet de caractériser la situation individuelle de chaque salarié.

Pour appréhender la population des travailleurs pauvres, il est également nécessaire de préciser ce que l'on entend sous chacun de ces vocables, travailleur et pauvre. La population des travailleurs ne se limite pas à celle des salariés mais englobe l'ensemble des personnes qui tirent du travail l'essentiel de leurs ressources, ce qui conduit à inclure dans cette population les travailleurs indépendants. Cette première définition n'est cependant pas suffisante pour caractériser concrètement le champ retenu, car la situation d'une personne peut évoluer au cours du temps. La population retenue peut varier, en particulier, selon que l'on considère la situation des personnes à la date d'enquête ou sur une période de temps plus longue (l'année par exemple). En outre, on peut considérer que des personnes à la recherche d'un emploi font également partie de la population des travailleurs.

Dans les travaux américains, la définition la plus courante consiste à retenir les personnes qui ont été présentes sur le marché du travail au moins la moitié de l'année, qu'elles aient occupé un emploi ou qu'elles aient été en recherche d'emploi, c'est-à-dire au chômage⁵ (Klein et Rones, 1989). Les données françaises ne permettent toutefois pas d'utiliser cette définition sur l'ensemble de la période étudiée ; aussi, sauf mention contraire, les situations des individus sont celles qu'ils connaissent aux dates d'enquête, et la population des « travailleurs » s'apparente donc à la population active.

Alors que le statut à l'égard de l'emploi s'analyse au niveau des personnes, la notion de pauvreté ne peut être appréhendée la plupart du temps qu'au niveau des ménages, dans la mesure où les conditions dans lesquelles s'effectue le partage des ressources au sein des ménages restent très mal connues. La notion de travailleur pauvre désigne donc des travailleurs, tels que définis précédemment, qui vivent dans des ménages à faible niveau de vie, c'est-à-dire dont le niveau de vie moyen se situe au-dessous d'un certain seuil. La notion de pauvreté ou de bas revenu est donc appréhendée dans cette étude sous son angle purement monétaire. Par analogie avec notre définition des bas et des très bas salaires, nous avons retenu deux seuils : un seuil de pauvreté, défini comme la moitié du revenu équivalent médian et un seuil de bas revenu correspondant aux deux tiers de ce même

5. Dans des travaux plus anciens, la question des travailleurs pauvres avait été analysée à partir d'une définition plus étroite, en ne retenant que les ménages où au moins une personne avait exercé une activité à temps plein toute l'année (Bluestone et al., 1973).

revenu médian. Il s'agit d'une définition courante des seuils de pauvreté que l'on retrouve dans de nombreuses études.

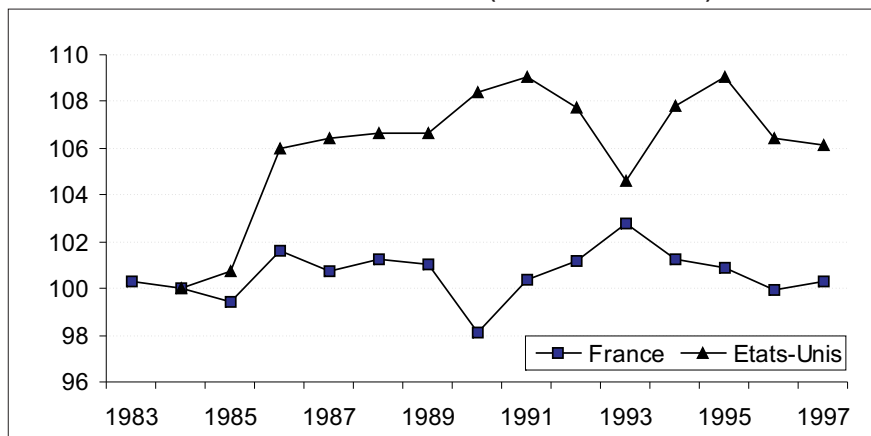
Une telle définition, où le niveau du seuil évolue avec le niveau de vie médian de la population, est souvent qualifiée de relative, par opposition à des seuils qui seraient absolus et qui seraient calculés - tant en niveau qu'en évolution - par référence au prix d'un panier minimum de biens de première nécessité. Il faut cependant rappeler que, dans une approche monétaire, les seuils de pauvreté sont toujours relatifs. D'un point de vue théorique, rien ne permet de fonder des mesures monétaires des seuils de pauvreté dont l'évolution serait uniquement indexée sur les prix, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Dans la littérature économique, les analyses développées par A. Sen ont depuis longtemps montré que si le concept de pauvreté pouvait - et devait - être appréhendé comme une notion absolue dans l'ordre des capacités (ce que Sen appelle les *capabilities*) la mesure d'un seuil de pauvreté restait toujours de nature relative dans l'ordre des biens et ressources (les *commodities*) qui contribuent à la réalisation de ces *capabilities* (Sen, 1983). Un débat s'est d'ailleurs établi depuis plusieurs années aux Etats-Unis sur le bien-fondé des seuils de pauvreté officiels (Fisher, 1997). Un rapport publié par une commission d'experts en mai 1995 a ainsi souligné les défauts des seuils de pauvreté utilisés depuis plus de trois décennies aux Etats-Unis, notamment parce que la méthode de calcul de ces seuils ne permet pas de prendre en compte les changements économiques et sociaux intervenus au fil du temps et leurs conséquences sur les modes de vie de la population. D'après les travaux de cette commission, il faudrait ainsi réévaluer de 14 % à 33 % le niveau actuel des seuils de pauvreté américains.

Retenant une définition relative des seuils de bas salaires et de pauvreté, la question se pose de savoir par rapport à quelle référence établir le niveau de ces seuils. Plus précisément, faut-il retenir une référence commune aux deux pays étudiés ou faut-il calculer les seuils en fonction des normes de salaire et de niveau de vie propres à chaque pays ? Le choix a été fait ici de raisonner par rapport à des normes caractéristiques de chaque pays. Ce choix d'une définition nationale du seuil des bas salaires se justifie notamment par la diversité des conditions institutionnelles (existence ou non d'un salaire minimum, caractéristiques de la négociation salariale, instruments et orientation des politiques d'emploi) et structurelles (comportements d'activité de certains groupes de population, diffusion de l'emploi à temps partiel, structures de l'activité économique et des qualifications, etc.) des marchés du travail dans les différents pays. De même, la référence à une norme nationale de niveau de vie se justifie pour des raisons analogues tenant à la diversité des politiques sociales et fiscales. L'argument de la diversité n'est toutefois pas le seul. L'idée qu'il est préférable de retenir des normes propres à chaque pays est aussi celle qui nous paraît la plus cohérente avec l'objectif de notre comparaison. Celle-ci n'a pas en effet pour objet premier

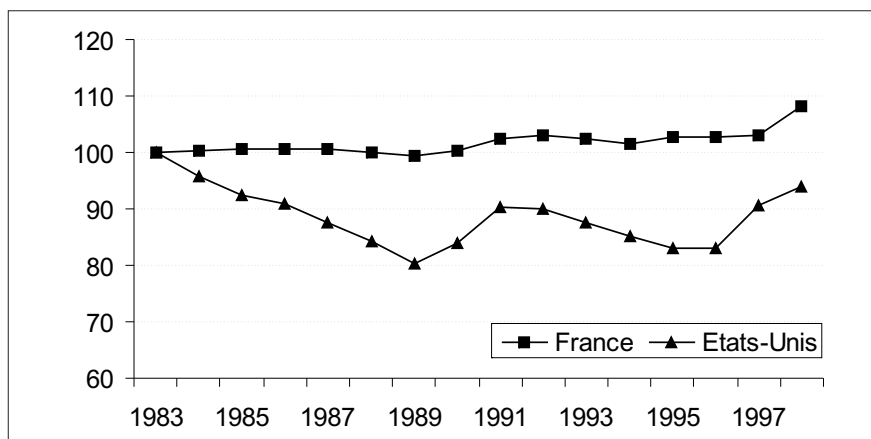
de comparer le niveau des salaires ou des revenus en France et aux Etats-Unis mais d'identifier, autant que possible, les facteurs qui pèsent sur le risque de bas salaire et de pauvreté des travailleurs dans chaque pays. C'est aussi la raison pour laquelle nous ne proposons pas ici de comparaison établie sur la base de taux de change assurant la parité des pouvoirs d'achat.

Ce choix de normes nationales de référence impose, en contrepartie, de préciser quelle a été, dans chaque pays, l'évolution de ces normes. Ces éléments de contexte sont nécessaires pour interpréter les changements que nous allons commenter concernant à la fois la proportion de bas ou très bas salaires, ainsi que celle des travailleurs pauvres. A court et moyen terme, ces indicateurs ne prennent pas, en effet, la même signification selon que les normes de salaire et de niveaux de vie ont continué de croître ou ont, au contraire, stagné voire régressé. Le graphique 1 présente ainsi les variations du pouvoir d'achat du salaire médian en France et aux Etats-Unis. Sur la période que nous étudions, les variations ont été très proches dans les deux pays et, dans l'ensemble, les quinze dernières années se caractérisent par une quasi-stagnation du salaire médian. Le schéma est assez différent en ce qui concerne le salaire minimum dont le pouvoir d'achat a considérablement chuté aux Etats-Unis, au moins jusqu'à la fin des années 1980, alors qu'il a stagné en France après les revalorisations du début des années 1980 (graphique 2). Dans les années 1990, cependant, le bilan est globalement de sens opposé : entre 1989 et 1998, le pouvoir d'achat du salaire minimum a augmenté de 17 % aux Etats-Unis contre une hausse d'environ 9 % en France. La principale différence entre les deux pays réside, en fait, dans le caractère plus heurté des variations du salaire minimum aux Etats-Unis en raison de l'absence de mécanisme automatique d'indexation.

Graphique 1. Pouvoir d'achat du salaire médian en France et aux Etats-Unis (indice 100 en 1983)



Graphique 2. Pouvoir d'achat du salaire minimum en France et aux Etats-Unis



Enfin, si l'on compare l'évolution des niveaux de vie, les variations ont été relativement proches dans les deux pays. D'après nos estimations, la progression du niveau de vie médian aurait été, entre 1985 et 1995, de l'ordre de 3 % en France contre un peu plus de 10 % aux Etats-Unis (tableau 1). D'après des données redressées publiées antérieurement par l'INSEE - nous n'avons pas eu la possibilité de procéder à ces mêmes redressements -, le niveau de vie médian aurait progressé, en fait, dans des proportions comparables dans les deux pays entre 1985 et 1995 ⁶.

Tableau 1. Variation du niveau de vie médian en francs constants (indice 100 en 1985)

	INSEE France	Estimations propres	
		France	Etats-Unis
1985	100,0	100,0	100,0
1989	103,7	100,8	112,7
1995	110,2	102,8	110,6

Dans l'ensemble, les seuils de salaire et de niveau de vie ont donc évolué dans des proportions très voisines dans les deux pays, au moins sur la période que nous avons étudiée, à savoir les quinze dernières années. Une

6. L'année 1989 correspond à un point haut du cycle économique aux Etats-Unis, ce qui n'est pas le cas pour les années 1985 et 1995 ; cela tend, par rapport à la tendance de moyenne période, à surestimer la hausse observée entre 1985 et 1989 et, inversement, à sous-estimer la variation enregistrée entre 1989 et 1995. Ces fluctuations conjoncturelles sont moins accusées en France.

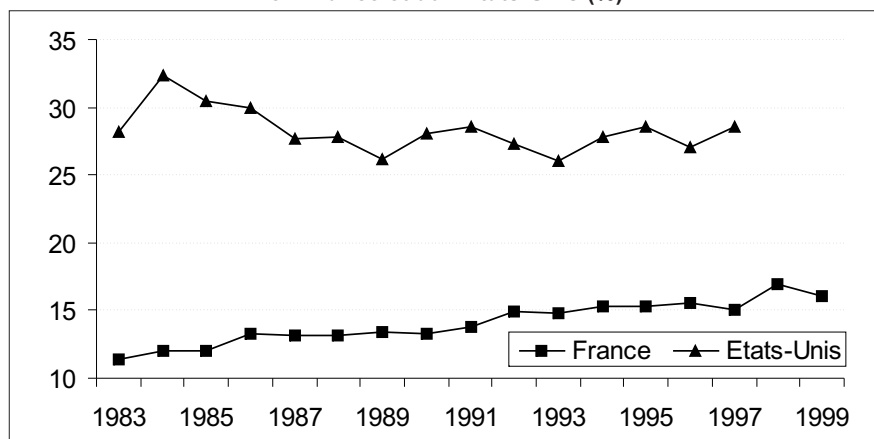
variation de la proportion de salariés à bas salaire ou de travailleurs pauvres traduit donc, *a priori*, une évolution relativement comparable des conditions de vie des salariés concernés.

Il faut souligner enfin que le champ de notre analyse a été en partie limité par la disponibilité des données dans chaque pays et leur degré de comparabilité. Pour les Etats-Unis, on dispose d'une source unique - le *Current Population Survey* - qui fournit à la fois des données individuelles sur les salaires et des données plus globales sur le revenu des ménages depuis un grand nombre d'années. Ces données sont disponibles sur une base annuelle. Pour la France, nous avons dû, en revanche, combiner deux sources statistiques. La première est l'enquête sur l'Emploi qui fournit chaque année des données détaillées sur la distribution des salaires individuels et permet aussi de calculer le revenu salarial (soit la somme des salaires perçus) de chaque ménage. L'information sur les salaires n'étant disponible dans cette enquête que depuis 1983, c'est la raison pour laquelle notre étude des bas salaires et des revenus salariaux des ménages retient cette date comme point de départ de l'analyse. Pour connaître le revenu global des ménages et estimer leur niveau de vie, il faut recourir à une seconde source, l'enquête « Budget de famille », qui est réalisée environ tous les cinq ans, ce qui explique que nous avons retenu les années 1984, 1989 et 1995 dans les développements consacrés à l'analyse des liens entre bas salaire et niveau de vie. Pour certaines données relatives aux salaires, les informations ne sont même disponibles que pour l'année 1995, ce qui nous a contraint à restreindre à cette seule année un certain nombre de comparaisons avec les Etats-Unis.

L'emploi à bas salaire depuis 15 ans

Pour cette première approche de l'emploi à bas salaire, nous avons retenu pour les deux pays les salaires perçus à la date d'enquête par des salariés en activité. Il s'agit de salaires mensuels nets dans le cas de la France et de salaires hebdomadaires bruts pour les Etats-Unis. Cette différence de définition ne devrait pas, *a priori*, avoir une forte incidence sur les résultats obtenus dans la mesure où les périodes d'emploi considérées sont relativement courtes. En revanche, le fait de raisonner sur des périodes de temps plus longues, comme l'année par exemple, pourrait conduire à des proportions de bas salaires légèrement différentes (*cf. infra*).

En 1997, la proportion de bas salaires est près de deux fois plus élevée aux Etats-Unis qu'en France (respectivement 30 % et 15 %). Mais contrairement à ce que l'on observe en France, l'incidence des bas salaires aux Etats-Unis est restée, hormis certaines variations conjoncturelles dans les années 1980, plutôt stable sur l'ensemble de la période, alors qu'elle a augmenté assez fortement en France, passant de 11,4 % en 1983 à 15,1 % en 1997 (graphique 3).

Graphique 3. Incidence des bas salaires en France et aux Etats-Unis (%)

Sources : INSEE, enquêtes Emploi pour la France, BLS, Current Population Surveys pour les Etats-Unis

Cette progression de la part des bas salaires en France a été presque continue de 1983 à 1997 mais elle n'a pas été régulière : ainsi, les années 1986 et 1992 marquent deux sauts, qui expliquent environ les deux tiers de son augmentation sur la période. Cette hausse résulte principalement de celle des très bas salaires (inférieurs à la moitié du salaire médian) : entre 1983 et 1997, leur part a doublé, passant de 5 % en 1983 à 10 % en fin de période. A l'inverse aux Etats-Unis, elle tend à diminuer. En conséquence, la part des très bas salaires dans l'ensemble des bas salaires est aujourd'hui presque inversée par rapport à ce que l'on observait en début de période dans les deux pays, à la fois parce qu'elle a augmenté en France, et parce qu'elle s'est réduite aux Etats-Unis (tableau 2).

Tableau 2. Composition des bas salaires (en %)

	France			Etats-Unis		
	Très bas	Bas	Ensemble	Très bas	Bas	Ensemble
1983*	43,9	56,1	100,0	66,7	33,3	100,0
1985	51,7	48,3	100,0	65,1	34,9	100,0
1987	54,2	45,8	100,0	61,0	39,0	100,0
1989	54,5	45,5	100,0	56,7	43,3	100,0
1991	58,0	42,0	100,0	53,0	47,0	100,0
1993	64,9	35,1	100,0	60,0	40,0	100,0
1995	66,7	33,3	100,0	58,4	41,6	100,0
1997	66,9	33,1	100,0	50,3	49,7	100,0

*1984 pour les Etats-Unis

Sources : INSEE Enquêtes Emploi pour la France, Current Population Surveys pour les Etats-Unis

**Tableau 3. Indicateurs de concentration* des bas salaires
pour les caractéristiques socio-démographiques (année 1997)**

	France	Etats-Unis
Tranches d'âge		
Moins de 25 ans	2,5	1,9
De 25 à moins de 35 ans	1,0	1,0
De 35 à moins de 50 ans	0,8	0,8
50 ans et plus	0,9	1,0
Sexe		
Hommes	0,4	0,7
Femmes	1,7	1,3
Education		
Au plus CEP	1,6	2,3
Second degré du secondaire	0,9	1,8
Baccalauréat et plus	0,6	0,9

Sources : INSEE, enquête Emploi de mars 1997 pour la France, BLS, Current Population Survey mars 1997 pour les Etats-Unis

* L'indicateur de concentration (ou taux de représentation) est le rapport de l'incidence des bas salaires dans une catégorie donnée à l'incidence moyenne. Ici par exemple par tranches d'âge, il indique qu'en France, il y a 2,5 fois plus de bas salaires parmi les salariés de moins de 25 ans que parmi l'ensemble des salariés.

Que ce soit en France ou aux Etats-Unis, les catégories où se concentrent les bas salaires ⁷ ont peu changé depuis le début des années 80. En général, les salariés qui occupent des emplois à bas salaire sont plus souvent qu'en moyenne des femmes et des jeunes, et la proportion de personnes dont le niveau de diplôme est peu élevé est sensiblement plus forte (tableau 3).

En France depuis 15 ans, le désavantage relatif des femmes a eu tendance à diminuer : si la probabilité de bas ou très bas salaire est, toutes choses égales par ailleurs, toujours plus élevée aujourd'hui pour elles que pour les hommes, l'écart est plus faible qu'au début des années 1980 ; cela tient principalement à la tendance, en France comme aux Etats-Unis d'ailleurs, à la diminution des écarts de salaire hommes-femmes, du fait du ralentissement plus marqué des salaires masculins (Mishell et Bernstein, 1998). Les femmes apparaissent toutefois en France relativement plus « vulnérables » qu'aux Etats-Unis : ainsi, en 1997, l'indicateur de concentration des bas salaires parmi les femmes est 4,2 fois supérieur en France à celui observé pour les hommes, contre 1,8 fois aux Etats-Unis. Cet écart entre les deux pays résulte de la plus grande diffusion des bas salaires mais aussi de la moindre proportion d'emplois à temps partiel parmi les bas salaires aux Etats-Unis. La situation des jeunes apparaît aussi plus défavorable en

7. On obtient un indicateur de concentration en faisant le rapport entre la proportion de bas salaires dans une catégorie donnée et la proportion de bas salaires observée en moyenne.

France qu'aux Etats-Unis. Cette situation s'explique sans doute, au moins en partie, par le très faible niveau des taux d'activité parmi les jeunes en France en comparaison des autres pays. Si bien que ceux qui sont sur le marché du travail sont probablement ceux dont le risque de chômage ou de bas salaire est le plus élevé.

Le temps partiel constitue une caractéristique dominante des emplois à bas salaire dans les deux pays, mais cette caractéristique semble jouer de façon moins intense aux Etats-Unis (tableau 4).

En 1997, la proportion d'emplois à temps partiel⁸ était sensiblement supérieure en France à ce que l'on observe aux Etats-Unis. Cependant, alors que la part du travail à temps partiel dans l'ensemble des emplois a eu légèrement tendance à diminuer aux Etats-Unis, passant de 13,5 % en 1986 à 11,5 % en 1997, elle a fortement augmenté en France, d'environ 8 % au début des années 1980 à 11,8 % en 1990, pour atteindre 17 % en 1997. La progression du travail à temps partiel a donc accompagné celle de l'emploi à bas salaire en France. Cette hausse s'est également traduite par une progression sensible de la part du temps partiel « subi » ; ainsi, en mars 1997, 43,5 % des salariés à temps partiel déclaraient souhaiter travailler davantage, contre 37 % en 1990.

Tableau 4. Emplois à bas salaire en 1997

	France			Etats-Unis		
	Tous emplois	Emplois à bas salaire		Tous emplois	Emplois à bas salaire	
	%	%	IC ¹	%	%	IC ¹
Type d'emploi						
Temps complet	83,0	22,5	0,3	88,3	65,6	0,7
Temps partiel	17,0	77,5	4,6	11,7	34,4	2,9
Statut d'emploi						
Privé dont :	72,1	70,9	1,0	83,2	88,5	1,1
Intérim	1,7	2,2	1,3	–	–	–
CDD	4,4	9,7	2,2	–	–	–
CDI	66,0	59,1	0,9	–	–	–
Public	25,9	17,3	1,6	16,8	11,5	0,7
Contrats aidés	2,0	11,8	5,9	–	–	–

1. Indicateur de concentration : % de bas salaires dans la catégorie rapporté au % de bas salaires dans l'ensemble.

Sources : INSEE Enquête Emploi pour la France, Current Population Surveys pour les Etats-Unis.

8. On a utilisé ici la même définition du temps partiel que celle utilisée pour la France, du moins jusqu'à la période récente, c'est-à-dire un seuil de 32 heures hebdomadaires.

Dans les deux pays, la part des emplois à temps partiel dans l'emploi à bas salaire est assez sensiblement différente : elle est de 34,4 % aux Etats-Unis contre 77,5 % en France. Cela tient au fait que le risque de bas salaire touche davantage les salariés à temps complet aux Etats-Unis alors qu'il concerne essentiellement les salariés à temps partiel en France. Aux Etats-Unis, la proportion de bas salaires est de 21 % environ parmi les salariés à temps complet et de 84 % parmi les salariés à temps partiel. Les différences entre salariés à temps complet et salariés à temps partiel sont beaucoup plus accusées en France : la proportion de bas salaire est de 4 % parmi les salariés à temps complet et de 69 % parmi les salariés à temps partiel. Par rapport aux salariés à temps complet, le risque de bas salaire est donc quinze fois plus élevé pour les salariés à temps partiel en France, alors que cet écart est de 1 à 4 environ aux Etats-Unis. On peut en déduire que le risque de bas salaire semble lié aux Etats-Unis à de bas taux de salaire plutôt qu'à de faibles durées hebdomadaires d'activité ⁹ comme c'est le cas en France.

Compte tenu des nombreuses différences des nomenclatures ou classifications utilisées pour décrire les emplois (contrat de travail, catégories professionnelles entre autres) il serait hasardeux d'aller au-delà de ces quelques comparaisons simples portant essentiellement sur les caractéristiques individuelles et le type d'emploi (temps complet ou partiel). En effet, la comparaison terme à terme est difficile à étendre aux autres caractéristiques des emplois : les différences de catégories utilisées dans un pays et dans l'autre pour la description de l'emploi reflètent en partie les spécificités nationales de l'organisation du travail et résultent aussi de différences profondes dans les systèmes d'éducation, la participation de différentes catégories au marché du travail et les politiques d'emploi. Par exemple pour la France, on observe que les emplois à durée limitée et ceux relevant de la politique de l'emploi sont sur-représentés : il y a près de six fois plus de salariés sous contrat aidé ¹⁰, et plus de deux fois plus de CDD que parmi l'ensemble des salariés. Ces catégories n'ont évidemment pas leur équivalent, en tant que telles, aux Etats-Unis où le développement de l'emploi précaire emprunte sans doute d'autres formes, comme celle du travail indépendant. Par catégorie professionnelle et secteur d'activité, on trouve de fortes proportions d'employés des services et du commerce, et d'ouvriers non qualifiés. En revanche, il y a relativement moins d'agents de la fonction publique ¹¹.

9. Le constat pourrait être différent sur un horizon plus long, par exemple l'année.

10. Selon l'enquête emploi de mars 1997, 10,5 % des salariés à bas ou très bas salaire relèvent d'un dispositif d'aide à l'emploi, et dans 75 % des cas, il s'agit d'un Contrat emploi-solidarité (CES) : au total, environ 8 % des salariés à bas ou très bas salaire sont employés dans le cadre des CES. Cette proportion est restée assez stable depuis 1993.

11. Tout au moins, dans le cas de la France, tant que l'on ne distingue pas selon le statut : la situation des CDD, vacataires, auxiliaires de l'Etat et des collectivités locales est en effet plus proche de celle de leurs homologues du privé que de celle des fonctionnaires.

Bas salaires et revenus salariaux des ménages

Ces évolutions se sont-elles répercutées sur le niveau de vie des ménages ? Une façon de répondre en partie à cette question consiste à examiner les revenus salariaux des ménages, c'est-à-dire la somme des salaires perçus au sein des ménages. En rapportant cette somme au nombre de salariés du ménage, on obtient une mesure comparable d'un ménage à l'autre, le « revenu salarial moyen » (par salarié) du ménage. De la même façon que pour les salaires, on peut alors évaluer la part des bas revenus salariaux (revenu salarial moyen inférieur ou égal aux 2/3 du salaire médian) et celle des très bas revenus salariaux (inférieur à la moitié du salaire médian¹²). Comme précédemment, nous avons retenu pour ce calcul les salaires perçus à la date d'enquête par les membres du ménage occupant une activité salariée.

Dans les deux pays, on retrouve au niveau des revenus salariaux des ménages les tendances observées pour les salaires individuels : augmentation de la part des bas revenus salariaux en France (de 8,2 % des ménages¹³ en 1983 à 12,8 % en 1997), stabilité aux Etats-Unis (autour de 22 % à 23 % des ménages sur l'ensemble de la période). Dans le cas de la France (tableau 5.a), la progression provient exclusivement de la part des très bas revenus salariaux, qui a un peu plus que doublé entre 1983 et 1997 ; parmi les bas revenus salariaux, les très bas revenus représentaient un peu plus de

Tableau 5. Proportion de ménages à bas revenus salariaux (en %)

	a. France		b. Etats-Unis	
	Bas revenus salariaux	dont très bas revenus	Bas revenus salariaux	dont très bas revenus
1983	8,2	2,7	24,4	15,1
1985	9,2	3,5	21,0	11,9
1987	10,5	4,3	21,8	12,0
1989	10,6	4,6	21,5	11,0
1991	11,0	4,9	23,1	11,6
1993	12,3	5,9	21,7	12,0
1995*	12,7	6,8	22,4	11,7
1997	12,8	6,6	22,4	10,2

Sources : (*) 1994 pour les Etats-Unis. INSEE Enquête Emploi pour la France, Current Population Surveys pour les Etats-Unis.

12. Dans les précédentes publications, les ménages à bas (ou très bas) revenu salarial étaient définis par rapport à la médiane des bas revenus salariaux, ce qui peut expliquer quelques écarts avec les chiffres publiés ici.

13. Il s'agit des ménages comptant au moins un salarié.

50 % en 1997 (contre un tiers environ en 1983). Aux Etats-Unis (tableau 5.b), la part des très bas revenus salariaux a eu tendance à légèrement diminuer et elle est aujourd'hui un peu plus faible que celle observée en France.

Lorsque l'on croise la classe de salaire des individus et la classe de revenu salarial des ménages auxquels ils appartiennent, on constate que la proportion des salariés à bas salaire vivant dans un ménage à bas revenu salarial a sensiblement augmenté en France depuis le début des années 80, passant de 54,2 % en 1983 à 63,3 % en 1997 (tableau 6, a). Cette augmentation indique qu'en moyenne, les salaires des autres membres du ménage « compensent » moins bien en fin de période un bas salaire individuel. Aux Etats-Unis (tableau 6, b), on observe une tendance inverse, au moins jusqu'à la fin des années 1980. Depuis cette date, la part des salariés à bas salaire vivant dans des ménages à bas revenus salariaux est restée à peu près stable. Ainsi, alors que la proportion de l'ensemble des salariés vivant dans des ménages à bas revenus salariaux est sensiblement plus forte aux Etats-Unis qu'en France, les différences sont aujourd'hui nettement plus réduites en ce qui concerne les salariés à bas salaires : en 1997, le risque pour un salarié à bas salaire de vivre dans un ménage à bas revenu salarial est à peine plus élevé aux Etats-Unis qu'en France.

Tableau 6. Salariés appartenant à des ménages à bas revenu salarial (en %)

	a. France		b. Etats-Unis	
	Ensemble des salariés	Salariés à bas salaire	Ensemble des salariés	Salariés à bas salaire
1983	7,5	54,2	22,5	72,7
1985	9,0	58,2	24,0	67,4
1987	10,3	61,4	20,4	65,9
1989	10,3	60,3	19,9	67,3
1991	10,3	60,3	21,5	68,2
1993	11,6	62,3	19,9	68,2
1995*	11,9	62,1	21,2	68,0
1997	12,0	63,3	21,8	68,6

Sources (*) 1994 pour les Etats-Unis. INSEE Enquête Emploi pour la France, Current Population Surveys pour les Etats-Unis.

Bas salaires et niveau de vie des ménages

Le fait d'occuper un emploi à bas salaire ne signifie pas nécessairement que les salariés concernés vivent dans un ménage à faible niveau de vie : en effet, d'autres revenus d'activité, des revenus de la propriété, ainsi que des

revenus de transfert, peuvent venir compléter les ressources du ménage ¹⁴. Pour appréhender le niveau de vie, il faut par ailleurs tenir compte du fait que ces ressources font vivre, selon les ménages, un nombre plus ou moins important de personnes. Enfin, la position relative des salariés dans la hiérarchie des niveaux de vie d'un pays donné dépend aussi de la situation des autres catégories de la population (chômeurs, actifs non salariés, inactifs). C'est pourquoi il est utile d'examiner dans un premier temps comment le risque de faible niveau de vie se distribue dans la population totale. Précisons que les éléments qui suivent se fondent sur des données annuelles de revenus permettant de situer chaque ménage dans la hiérarchie des niveaux de vie. Comme précédemment, les individus sont caractérisés par leur statut à la date d'enquête.

Le tableau 7 présente ainsi la proportion de personnes pauvres ou à bas revenu distinguées selon leur situation par rapport à l'activité. En moyenne, le taux de pauvreté était, en 1995, 2,5 fois plus élevé aux Etats-Unis qu'en France et cet écart a peu changé depuis 1984. Ce décalage provient pour une large part de la situation des inactifs, dont le taux de pauvreté est sensiblement plus élevé (environ trois fois plus) que celui des actifs aux Etats-Unis, alors que cet écart est beaucoup plus faible en France. En conséquence, les écarts entre les deux pays sont nettement plus faibles en ce qui concerne l'incidence de la pauvreté parmi les seuls actifs : pour cette population, le taux de pauvreté était en 1995 de 10,4 % aux Etats-Unis contre 6,5 % en France.

Ces différences se réduisent encore si l'on raisonne non pas par rapport à un seuil de pauvreté mais par rapport à un seuil de bas revenu. En moyenne, un peu plus de 30 % de la population américaine disposait d'un niveau de vie inférieur au seuil de bas revenu contre 20 % environ en France. Pour les seuls actifs, ces différences s'amenuisent encore plus : le taux de bas revenus était de 17,6 % aux Etats-Unis et de 15,5 % en France, soit un écart de deux points seulement. Cela signifie que la proportion d'actifs à bas revenus qui ne sont pas pauvres est plus élevée en France qu'aux Etats-Unis. La proportion d'actifs à bas revenus est donc assez proche dans les deux pays, mais le risque de pauvreté parmi cette population est plus élevé aux Etats-Unis qu'en France ¹⁵.

14. Pour la France, il faut utiliser une autre source puisque l'enquête Emploi ne donne d'information que sur les salaires. On a recours à l'enquête « Budget de familles », qui fournit l'ensemble des revenus, mais qui n'est réalisée que tous les 5 ans, la dernière datant de 1995, dernière année commune donc pour la comparaison avec les Etats-Unis (voir également l'encadré méthodologique).

15. Environ 60 % des actifs à bas revenus sont pauvres aux Etats-Unis, contre 40 % environ en France.

Tableau 7. Taux de pauvreté et taux de bas revenu

	France			Etats-Unis		
	1984	1989	1995	1984	1989	1995
Taux de pauvreté						
Actifs	6,2	5,1	6,5	10,7	10,2	10,4
Inactifs	11,3	10,9	10,0	28,6	30,1	30,9
Ensemble	9,1	8,3	8,4	20,4	20,5	20,9
Taux de bas revenus						
Actifs	14,9	14,2	15,5	17,4	17,6	17,6
Inactifs	28,5	29,0	25,0	39,8	41,5	42,6
Ensemble	22,7	22,7	20,1	29,5	30,0	30,4

Sources : INSEE, enquêtes « Budget de Famille » et BLS, Current Population Surveys.

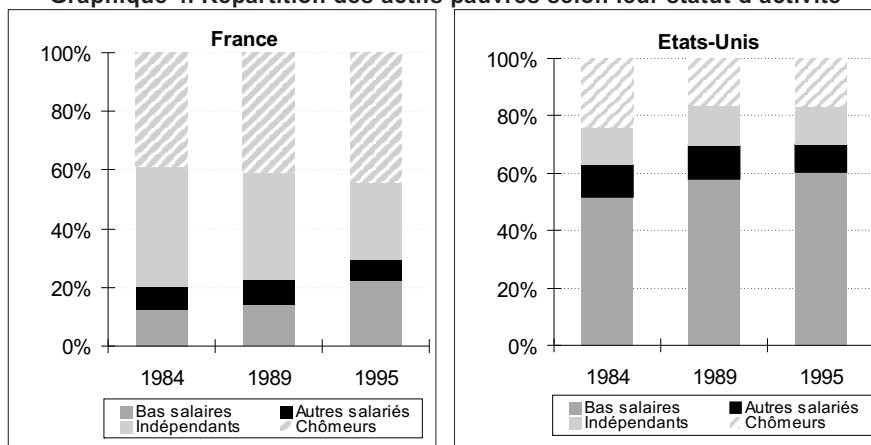
Champ : Individus classés selon leur situation à la date d'enquête

Guide de lecture : En France en 1984, 6,2 % des actifs vivaient dans un ménage pauvre, et 14,9 % dans un ménage à bas revenu.

Les travailleurs pauvres se déclarent plus souvent occupés aux Etats-Unis qu'en France

La structure des actifs pauvres est également assez différente dans les deux pays (graphique 4). Une première différence tient à la place qu'occupent, parmi ces actifs pauvres, les travailleurs indépendants. Ces derniers représentent en France un part importante des actifs pauvres, même si cette proportion a fortement diminué entre 1984 et 1995. La seconde différence majeure réside dans le poids des chômeurs, dont la part dans les actifs pauvres est beaucoup plus faible aux Etats-Unis qu'en France (respectivement 17,0 % et 44,2 % en 1995).

Graphique 4. Répartition des actifs pauvres selon leur statut d'activité



Sources : - pour la France : enquêtes « Budget de familles »

- pour les Etats-Unis : BLS, Current Population Surveys.

Parmi les actifs, le risque de pauvreté concerne donc davantage des chômeurs en France qu'aux Etats-Unis et cet écart s'est légèrement creusé entre 1984 et 1995, la proportion d'actifs pauvres qui sont chômeurs ayant eu tendance à diminuer aux Etats-Unis tandis qu'elle a augmenté en France. Réciproquement, les salariés à bas salaire représentent une proportion sensiblement plus élevée des actifs pauvres aux Etats-Unis qu'en France. Dans l'ensemble formé par les salariés et les chômeurs pauvres, la proportion de personnes occupant un emploi salarié est deux fois plus élevée aux Etats-Unis qu'en France (respectivement 80 % et 40 % en 1995). Ces différences subsistent si l'on retient un seuil de bas revenu plutôt qu'un seuil de pauvreté. Cependant, dans les deux pays, la part des salariés parmi les actifs à bas revenus est sensiblement plus élevée, notamment en ce qui concerne les salariés qui ne sont pas à bas salaire : ces derniers représentent respectivement 20 % et 19 % des actifs à bas revenus en France et aux Etats-Unis.

Si l'on concentre maintenant l'analyse sur les seules personnes qui se déclarent salariées à la date d'enquête, on observe que la proportion de salariés à bas salaires est, dans les deux pays, plus élevée que celle des salariés pauvres ou à bas revenus (tableau 8) : tous les salariés à bas salaire ne vivent donc pas dans des ménages à bas niveau de vie, et inversement, on trouve dans les ménages à bas niveau de vie des salariés qui ne sont pas à

Tableau 8. Bas salaires et bas revenus*

	France			Etats-Unis		
	1984	1989	1995	1984	1989	1995
a. Incidence des bas salaires mesurée à partir des salaires						
Mensuels	12,0	13,4	15,3	32,3	26,1	28,6
Annuels	13,2	14,7	20,3	31,6	29,1	30,4
b. Incidence des bas revenus						
Ensemble des salariés	8,1	8,5	9,4	14,1	15,3	15,2
Salariés à bas salaire	20,1	22,6	26,9	32,2	38,7	38,0
Taux de concentration	2,5	2,7	2,9	2,3	2,5	2,5
c. Incidence de la pauvreté						
Ensemble des salariés	1,7	1,5	2,5	7,9	8,4	8,4
Salariés à bas salaire	7,8	6,2	9,4	20,7	24,1	23,7
Taux de concentration	4,6	4,1	3,8	2,6	2,9	2,8

Sources :

- pour la France : INSEE, enquêtes Emploi pour les salaires mensuels, et enquêtes « Budget de familles » pour les salaires annuels et les revenus,

- pour les Etats-Unis : BLS, Current Population Surveys.

*voir encadré méthodologique

Champ : Salariés à la date d'enquête.

Guide de lecture : En France, en 1984, l'incidence des bas salaires était de 12 % en considérant les salaires mensuels, 13,2 % en considérant les salaires annuels (cet écart provient du fait que tous les salariés ne travaillent pas de façon continue tout au long de l'année). La même année, 8,1 % de l'ensemble des salariés vivaient dans un ménage à bas revenu et 1,7 % dans un ménage pauvre ; parmi les salariés à bas salaire, ces proportions étaient respectivement de 20,1 % et 7,8 %.

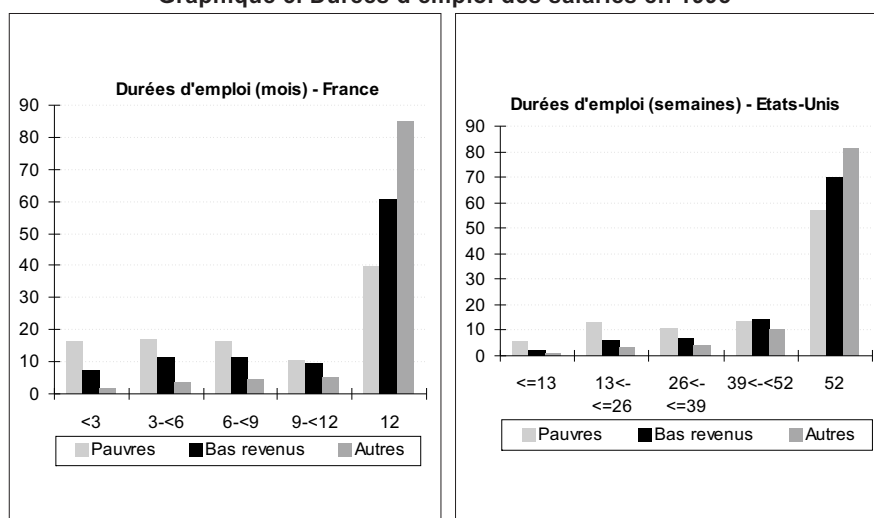
bas salaire. En 1995, la proportion de salariés à bas salaire vivant dans un ménage à bas revenus était de 26,9 % en France et de 38,0 % aux Etats-Unis, ces chiffres étant respectivement de 9,4 % et 23,7 % en ce qui concerne la probabilité de vivre dans un ménage pauvre. Entre 1984 et 1995, le risque pour un salarié à bas salaire de se trouver dans un ménage pauvre ou à bas revenu a augmenté dans les deux pays, cette tendance étant toutefois plus prononcée en ce qui concerne le risque de bas revenu que le risque de pauvreté.

Dans les deux pays, la probabilité de vivre dans un ménage pauvre ou à bas revenu apparaît plus élevée parmi les salariés à bas salaire que parmi l'ensemble des salariés, mais cet écart est plus fort en France qu'aux Etats-Unis. En d'autres termes, le risque pour un salarié de vivre dans un ménage à faible niveau de vie est globalement plus élevé aux Etats-Unis qu'en France, mais il se concentre davantage dans notre pays sur les salariés à bas salaire.

Les effets de la régularité de l'emploi et de la durée hebdomadaire de travail

Comme nous l'avons observé, les bas salaires semblent correspondre davantage en France à un effet « temps partiel ». Une façon d'approfondir cette question consiste à comparer les durées annuelles d'emploi ainsi que les durées hebdomadaires de travail des salariés à faible niveau de vie dans

Graphique 5. Durées d'emploi des salariés en 1995



Sources : INSEE, enquête « Budget de familles » de 1995, et BLS, Current Population Survey 1995.

**Tableau 9. Répartition des salariés
selon la durée d'emploi et la durée hebdomadaire de travail**

1995	France	Etats-Unis
a. Nombre de mois travaillés dans l'année		
Moins de 3	2,8	1,6
De 3 à moins de 6	4,8	4,3
De 6 à moins de 9	5,5	4,8
De 9 à moins de 12	5,4	10,7
Année entière	81,6	78,7
b. Durées hebdomadaires		
Jusqu'à 30 heures	17,6	12,6
De plus de 30 heures à 40 heures	59,6	60,3
Plus de 40 heures	22,8	27,1

Sources : INSEE, enquête « Budget de familles » de 1995, et BLS, Current Population Surveys.

les deux pays ¹⁶. Des différences assez sensibles s'observent entre la France et les Etats-Unis. La proportion de salariés pauvres ayant occupé un emploi permanent est, en effet, nettement plus faible en France (40 %) qu'aux Etats-Unis (56,5 %) et un écart de même sens, quoique plus faible s'observe pour les salariés à bas revenus (respectivement 60 % et 70 %).

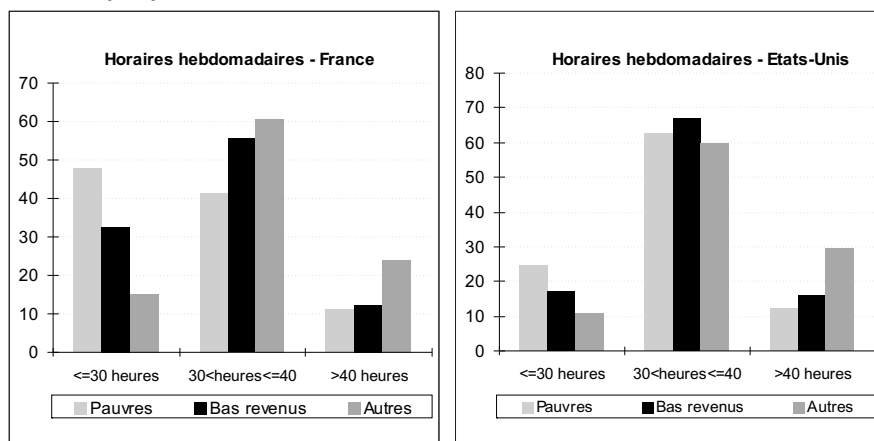
En revanche, les écarts sont nettement plus réduits pour les autres salariés, comme pour l'ensemble des salariés (tableau 9) : le pourcentage d'emplois permanents est de l'ordre de 80 % voire un peu plus pour la France. En d'autres termes, le fait que les durées d'emploi des salariés pauvres ou à bas revenus soient plus faibles en France qu'aux Etats-Unis traduit un décalage par rapport aux normes d'emploi de chaque pays qui est plus important en France qu'aux Etats-Unis. En France, la probabilité pour un salarié pauvre de travailler moins de 6 mois dans l'année est 4,4 fois plus élevée que la moyenne, contre un écart de 3,3 aux Etats-Unis.

Un décalage analogue s'observe en ce qui concerne les durées hebdomadaires de travail. Tous salariés confondus, une plus large proportion de salariés américains a des durées hebdomadaires élevées (supérieures à 40 heures) et, inversement, c'est en France que le pourcentage de petits horaires, inférieurs à 30 heures, est le plus élevé. (tableau 9). Cependant, par rapport à ces moyennes nationales, les différences sont plus fortes pour les salariés pauvres ou à bas revenus.

La proportion de salariés pauvres qui ont une durée hebdomadaire usuelle du travail inférieure à 30 heures est de 47,6 % en France, contre 25,2 % aux

16. Afin d'éviter de prendre en compte de très faibles durées de présence dans l'emploi, on a considéré ici uniquement les personnes ayant travaillé au moins un mois. La source utilisée pour la France ne permet cet approfondissement que pour 1995.

Graphique 6. Durées hebdomadaires du travail des salariés en 1995



Sources : INSEE, enquête « Budget de familles » de 1995, et BLS, Current Population Survey 1995.

Etats-Unis, ces pourcentages étant respectivement de 32,5 % et de 17,1 % pour les salariés à bas revenus ¹⁷ (graphique 6). Les salariés à faible niveau de vie sont donc davantage concernés en France qu'aux Etats-Unis par de faibles durées d'emploi et de petits horaires hebdomadaires.

Pour conclure cette analyse des liens entre travail et niveau de vie, nous avons estimé le nombre de travailleurs pauvres ou à bas revenus en incluant dans notre champ l'ensemble des travailleurs (salariés, travailleurs indépendants ou chômeurs) à condition qu'ils aient été présents sur le marché du travail au moins la moitié de l'année. Cette définition rejoint celle utilisée dans les travaux américains sur cette question (*cf. supra*). C'est donc ici le degré d'attachement au marché du travail qui définit la catégorie des travailleurs et non leur situation ou leur statut à la date d'enquête.

En proportion de l'ensemble des travailleurs, le phénomène est nettement plus développé aux Etats-Unis, où il concerne plus d'un travailleur sur six, contre un sur dix en France. Parmi les travailleurs à bas revenus, le risque de pauvreté est également plus élevé aux Etats-Unis : 58 % des travailleurs à bas revenus sont pauvres aux Etats-Unis, contre 48 % en France. En revanche, parmi ces travailleurs à bas revenus, le pourcentage de ceux qui ont occupé un emploi de façon permanente durant toute leur durée de

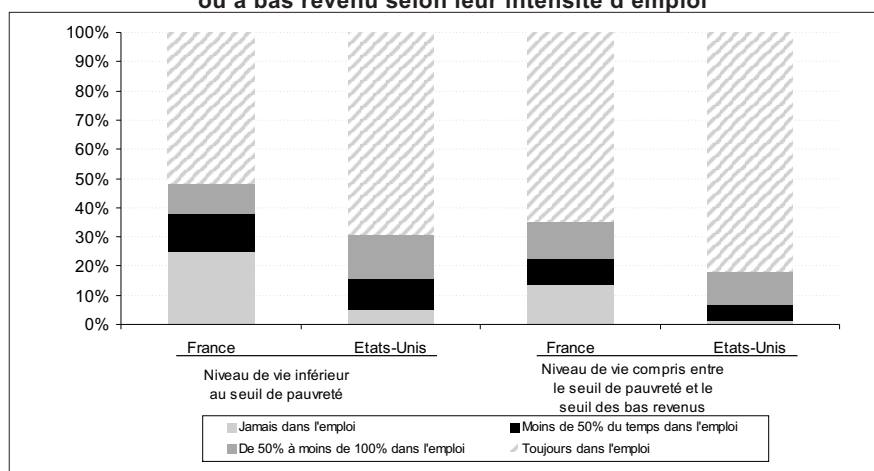
17. La probabilité pour un salarié pauvre de travailler moins de 30 heures par semaine est 2,7 fois plus élevée que la moyenne en France, contre un écart de 2,0 aux Etats-Unis. Pour les salariés à bas revenus, ces probabilités relatives sont respectivement de 1,9 en France et 1,4 aux Etats-Unis. En revanche, pour les autres salariés - ceux qui ne sont ni pauvres ni à bas revenus - les écarts par rapport à la moyenne sont beaucoup plus comparables dans les deux pays quelle que soit la classe de durée hebdomadaire du travail.

présence sur le marché du travail est largement majoritaire dans les deux pays (respectivement 58 % et 74,5 % en France et aux Etats-Unis). Le risque de pauvreté ou de bas revenu ne semble donc pas dépendre fortement de la durée annuelle d'emploi, mais plutôt de la « qualité » des emplois occupés, que ce soit en raison de faibles durées hebdomadaires de travail ou en raison de la faiblesse des taux horaires de rémunération.

Dans le cas de la France, le constat précédent relatif aux seuls salariés - et que l'on peut sans doute étendre à l'ensemble des travailleurs - montre que la mauvaise qualité des emplois résiderait plutôt dans la faiblesse des durées hebdomadaires offertes ¹⁸. Pour les Etats-Unis, la mauvaise qualité des emplois serait davantage liée à la faiblesse du taux de salaire horaire. Rappelons que le salaire minimum fédéral représente environ 45 % du salaire horaire médian aux Etats-Unis alors que cette proportion est de l'ordre de 55 % à 60 % en France.

Ce diagnostic n'est pas sans conséquences pour apprécier la portée et les limites des dispositifs ou des mesures susceptibles de limiter l'ampleur de la pauvreté laborieuse. On sait qu'aux Etats-Unis, l'existence d'un crédit d'impôt destiné aux bas salaires permet de compenser les effets dévastateurs de la faiblesse du salaire minimum sur les conditions de vie des familles de travailleurs. La politique fiscale de soutien aux bas salaires apparaît ainsi comme la

Graphique 7. Travailleurs* pauvres ou à bas revenu selon leur intensité d'emploi



*Personnes ayant passé au moins 6 mois de l'année sur le marché du travail, qu'elles aient été à la recherche d'un emploi ou qu'elles en aient occupé un.
Sources : CPS 1995 pour les Etats-Unis, Panel de ménages vague 1995 pour la France

18. Voir note 17.

Définitions et méthode

Le champ étudié est principalement celui des salariés, quelle que soit leur durée d'emploi (à temps complet ou à temps partiel). Lorsqu'il est question des « travailleurs », cette appellation désigne les personnes présentes sur le marché du travail, soit effectivement occupées (emplois salariés ou non salariés), soit au chômage. Pour la description de l'emploi salarié, on a adopté un seuil unique pour le temps partiel, à 32 heures hebdomadaires pour les deux pays.

L'analyse des salaires porte principalement sur les salaires mensuels pour la France, hebdomadaires pour les Etats-Unis. Pour les deux pays, on a également utilisé les salaires annuels dans l'analyse du lien entre salaire et niveau de vie. Il faut toutefois préciser que les salaires annuels disponibles pour la France au travers des enquêtes « Budgets de famille » correspondent, pour les années 1984 et 1989, à des salaires mensuels réestimés sur une base annuelle. Seule l'année 1995 permet de disposer de l'ensemble des salaires annuels effectivement perçus au cours de l'année.

On appelle « *bas salaires* » les salaires inférieurs aux 2/3 du salaire médian, et « *très bas salaires* » ceux inférieurs à la moitié du salaire médian. Le seuil des bas revenus et le seuil de pauvreté sont définis selon le même principe par rapport à la médiane du « *revenu équivalent* ». Le calcul d'un « *revenu équivalent* » permet de tenir compte des différences de taille et de composition des ménages dans l'évaluation des niveaux de vie. Il est calculé sur la base du revenu total¹ d'un ménage, à l'aide de l'échelle d'équivalence « OCDE modifiée ». Cette échelle affecte un poids de 1,0 au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque autre membre âgé de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le niveau de vie étant évalué au niveau des ressources des ménages, les expressions « *salarié pauvre* » ou « *salariés à bas revenu* » désignent ceux des salariés qui vivent dans un ménage pauvre ou à bas revenu.

Pour les Etats-Unis, une source unique, le « Current Population Survey », publiée par le Bureau of Labor Statistics, permet d'analyser les salaires des individus et de connaître les revenus des ménages auxquels ils appartiennent ; on dispose de cette source pour les années 1983 à 1997. Dans le cas de la France, l'enquête sur l'Emploi, réalisée annuellement par l'INSEE, ne fournit pas d'information sur l'ensemble des revenus ; il a donc été nécessaire d'utiliser une seconde source dans laquelle figurent à la fois les salaires au niveau individuel, et les revenus au niveau des ménages. Les enquêtes « Budget de famille », réalisées environ tous les 5 ans par l'INSEE, sont moins riches dans la description des situations des individus par rapport à l'emploi, mais fournissent cette information nécessaire pour appréhender les niveaux de vie des ménages.

...

•••

De ce fait, seules trois années sont communes aux deux pays pour l'analyse des revenus sur la période étudiée. Enfin, pour disposer des données nécessaires à une évaluation de la pauvreté laborieuse en employant le critère de durée de présence sur le marché du travail, il a été nécessaire de mobiliser ponctuellement une dernière source, le « Panel français de ménages », dont on a utilisé la 2^e vague.

Les données publiées dans cet article diffèrent légèrement de celles parues dans des publications antérieures sur le même sujet. Deux raisons expliquent ce décalage. D'abord, nous avons pu disposer de données révisées dans le cas américain et, par ailleurs, nous nous sommes efforcés de nous rapprocher davantage des définitions retenues dans les enquêtes françaises, notamment en ce qui concerne le statut à la date d'enquête. Ont notamment été exclues du champ des salariés les personnes qui avaient déclaré poursuivre des études, que ce soit à temps complet ou à temps partiel. Cette correction n'est possible que depuis l'année 1986, d'où une discontinuité dans les séries.

1. Le *revenu total* d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année de référence de l'enquête par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'enquête. Il comprend les revenus du travail, les revenus de la propriété et les revenus de transfert.

conséquence de la faiblesse structurelle du salaire minimum¹⁹. Un rapport officiel américain vient d'ailleurs de recommander une augmentation du salaire minimum de façon à le porter, en dollars constants, à son niveau de 1982 (National Economic Council, 2000). Mais de tels dispositifs ne semblent guère adaptés au cas français où c'est la faiblesse du taux d'emploi, plus que celle des taux de rémunération, qui engendre des formes nouvelles de pauvreté laborieuse. L'introduction en France de ce type de dispositifs de soutien aux bas salaires pourrait alors paradoxalement s'accompagner, à moyen et long terme, d'une dégradation du niveau relatif de salaire minimum garanti, voire de sa suppression comme le réclament d'ailleurs un certain nombre d'acteurs patronaux. A terme, c'est ainsi tout l'édifice des protections sociales qui s'est progressivement construit depuis deux siècles qui pourrait être menacé par ce type de mesure (Concialdi, 1999).

Dans le cas français, comme sans doute pour la plupart des pays européens, il paraît à la fois plus judicieux et plus pertinent, si l'on souhaite

19. Au cours des vingt dernières années, le salaire minimum fédéral n'a jamais représenté plus de la moitié du salaire médian. C'est dans la seconde moitié des années soixante-dix et au tout début des années 1980 (jusqu'en 1982) que le salaire minimum fédéral a atteint son niveau le plus élevé, de l'ordre de 55 % environ du salaire médian.

améliorer le niveau de vie des travailleurs et maintenir la cohésion sociale de promouvoir de nouvelles garanties permettant, par exemple, aux salariés à temps partiel d'exercer, s'ils le souhaitent, leur activité à temps plein. Cette orientation ne dispense évidemment pas de mener une politique active en matière de salaire minimum, ces deux leviers étant complémentaires. Faute de quoi, les orientations suivies en France depuis quinze ans afin de favoriser l'emploi risquent fort, non seulement d'avoir des effets limités en termes d'emploi, mais aussi d'entraîner une dégradation accrue des conditions de vie des salariés, c'est-à-dire de cumuler les inconvénients des « modèles » européens et américains sans en retirer aucun avantage.

Références bibliographiques

- Baudelot Ch. (1981), « Les bas salaires : 1970-1975 », INSEE, *Archives et Documents*, n°25, juillet.
- Baudelot Ch. (1981), « Bas salaires : état transitoire ou permanent ? », *Economie et Statistique*, n° 131, mars.
- Baudelot Ch., Choquet O. (1981), « Du salaire au niveau de vie », *Economie et Statistique*, n° 139, décembre.
- Bazen S., Benhayoun G. (1996), *Les bas salaires en Europe*, Paris, PUF, QSJ
- Bazen S, Gregory M., Salverda W. Eds (1998), *Low-wage Employment in Europe*, Edward Elgar.
- Bluestone B., Murphy W., Stevenson M. (1973), *Low Wages and the Working Poor*, Ann Arbor, Institute of Labor and Industrial Relations.
- Bluestone G., Harrison B. (1988), « The Growth of Low-Wage Employment 1963-1986 », *American Economic Review*, vol.78 n°2.
- Burtless G. (1993), « The Contribution of Employment and Hours Changes to Family Income Inequality », *American Economic Review*, pp. 131-135, May.
- Cases C., Lagarde P. (1995), « Activité et pauvreté », *Insee Première* n°450, mai.
- CERC (1979), *Qui sont les salariés déclarant des bas salaires ?*, Supplément aux Documents du CERC, n°50, 4^e trimestre, Paris, La documentation française.
- CERC (1981), *Etude sur les bas salaires*, Documents du CERC, n°59, 3^e trimestre, Paris, La documentation française..
- CERC (1983), *Bas salaires : du salaire individuel aux conditions de vie du foyer*, Documents du CERC, n°66, 2^e trimestre, Paris, La documentation française..
- CERC(1991), *Les bas salaires dans les pays de la Communauté européenne*, Documents du CERC, n° 101, 2^e trimestre, Paris, La documentation française..
- Choffel Ph. (1981), « Du salaire déclaré au salaire offert », *Economie et Statistique*, n°131, mars.
- Concialdi P. (1996), « Comment comparer les revenus salariaux », Actes du colloque sur « Les comparaisons internationales de salaires », Paris, 1^{er} et 2 février.
- Concialdi P., Ponthieux S. (1997), « Les bas salaires en France : quels changements depuis 15 ans ? », *Dares, Premières synthèses*, n°48.1.
- Concialdi P., Ponthieux S. (1999), « Les bas salaires en France depuis le début des années 80 et quelques éléments de comparaison avec les Etats-Unis », INSEE, *Données sociales*.
- Concialdi P. (1999), « Pour une économie politique de la protection sociale », *La Revue de l'IREs*, n°30.

- Fisher G.M. (1997), « The Development of the Orshansky Poverty Thresholds and Their Subsequent History as the Official U.S. Poverty Measure », *Poverty Measurement Working Papers*, Census Bureau, Washington D.C.
- Freeman R. B., Katz L. eds (1995), *Differences and Changes in Wage Structures*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Gardner J.M., Herz D.E. (1992), « Working and Poor in 1990 », *Monthly Labor Review*, pp. 20-28, december.
- Glaude M., L'Heritier J-L. (1993), « Aspects statistiques des bas salaires - De l'analyse des carrières incomplètes à ses effets sur le niveau de vie », Colloque Analyse des bas salaires, 30 septembre et 1^{er} octobre 1993, Arles.
- Gottschalk P., Smeeding T. M (1997), « Cross-National Comparisons of Earnings and Income Inequality », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXV, pp. 633-687, June.
- Gregg P., Wadsworth J. (1996), « Mind the Gap, Please ? The Changing Nature of Entry Jobs in Britain », Centre for Economic Performance, Discussion Paper, n° 303.
- Guigon Ch. (1997), « La structure des salaires en 1992 », *INSEE Résultats* n°534, Emploi-Revenus, n° 122, avril 1997.
- Haveman R., Buron L. (1993), « Escaping Poverty Through Work : the Problem of Low Earnings Capacity in the United States, 1973-88 », *The Review of Income and Wealth*, Series 39, number 2, pp. 141-157, June.
- Keese M., Paul S. (1997) « The Incidence and Dynamics of Low-Wage Employment in OECD Countries », Bordeaux, Lower Conference, 31-01 et 1-02.
- Kim M. (1997), « The Working Poor : Lousy Jobs or Lazy Workers ? », Jerome Levy Institute, WP n°194.
- Klein B.W., Rones Ph.L. (1989), « A Profile of the Working Poor », *Monthly Labor Review*, vol.112, n° 10, pp. 3-13, october.
- Lenoir R. (1974), *Les exclus*, Paris, Editions du Seuil.
- Mishel L., Bernstein J. (1998), *The State of Working America - 1997-98*, Economic Policy Institute, N.Y. ILR Press.
- Mishel L., Bernstein J., Schmitt J. (1999), *The State of Working America - 1998-99*, Economic Policy Institute, N.Y. ILR Press.
- National Economic Council (2000), « The Minimum Wage : Increasing the Reward for Work », A report by the National Economic Council with the Assistance of the Council of Economic Advisers and the Office of the Chief Economist, U.S. Department of Labor March.
- OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (1996), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (1999), *Perspectives de l'emploi*, Paris.

Sen A. (1983), « Poor, Relatively Speaking », *Oxford Economic Papers*, 153-169, March.

Stoleru L. (1977), *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion.